

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

C'est pour moi un grand honneur, à titre personnel et en qualité de secrétaire d'État du gouvernement du Canada, de m'adresser à cette Commission qui a joué un rôle si important dans l'histoire des Nations Unies.

Depuis sa création en 1946, la Commission des droits de l'homme a été à l'origine d'un changement de cap radical dans les normes internationales concernant la conduite des gouvernements à l'endroit de leurs propres citoyens. Cette évolution a rendu le principe de la souveraineté absolue aussi caduc que celui de la monarchie absolue.

La Charte internationale des droits de l'homme et de nombreux autres instruments élaborés par cette Commission ont établi que l'intégrité et le bien-être fondamental de la population de tout pays étaient une préoccupation légitime de tous les gouvernements. Cet important virage, c'est-à-dire la reconnaissance du fait que tous les individus, tout comme les États, sont des sujets du droit international, a fait progresser les affaires internationales de façon prodigieuse; c'est un héritage inestimable que nous a légué cette Commission au terme de son premier demi-siècle d'existence.

Mais ici, comme dans la plupart des autres domaines du droit international, le plus difficile reste à faire : s'assurer que les normes que nous avons établies en matière de droits de la personne seront universellement respectées, et appliquées de manière efficace et en temps utile. Le Canada considère cette question comme l'une des plus cruciales de notre temps, et y voit le plus grand défi qui se pose actuellement à la Commission des droits de l'homme.

Au Canada, pendant l'année écoulée, le gouvernement et les députés, ainsi que des organisations et des citoyens de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de la société, ont mené une vaste consultation sur les intérêts de notre pays et la place qu'il occupe dans le monde. Les considérations auxquelles je viens de faire allusion - le caractère changeant des relations internationales, l'évolution de la notion de souveraineté des États, et l'importance cruciale des valeurs humaines fondamentales dans les affaires du monde - ont toutes joué un rôle clé dans les débats.

Cette semaine, le gouvernement a présenté les conclusions qu'il a tirées de ce processus, et affirmé que « les droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique sont des valeurs universelles qui doivent occuper une place centrale dans la politique étrangère du Canada. » Dans le rapport présenté par le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, à la Chambre des communes, l'essentiel de la philosophie canadienne en la matière a été défini comme suit :

Le Gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale,